

**Règlement du jeu**  
**Jeu Wilkinson & Birchbox**  
**Du 26 février 2018 au 29 septembre 2018**

**ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE**

La société EDGEWELL PERSONAL CARE FRANCE (EDGEWELL), Société par Actions Simplifiée, au capital de 9 300 000 euros dont le siège social est situé 1 Rue François Jacob - 92500 Rueil Malmaison, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 333 565 844,

Organise un jeu avec obligation d'achat par instants gagnants intitulé Wilkinson – Jeu Wilkinson et Birchbox valable du 26 février 2018 au 29 septembre 2018 inclus (ci-après désigné le « *Jeu* » ou « *l'Opération* ») et accessible sur le site Internet [www.jeuwilkinsonbirchbox.fr](http://www.jeuwilkinsonbirchbox.fr)

Le présent règlement (ci-après désigné le « *Règlement* ») a pour objet de fixer les conditions et les modalités de participation au Jeu.

**ARTICLE 2 - JEU**

Le Jeu est porté à la connaissance du public sur les supports suivants :

- le site internet [www.jeuwilkinsonbirchbox.fr](http://www.jeuwilkinsonbirchbox.fr)
- les supports promotionnels et PLV présents en magasin
- Les réseaux sociaux de la marque.

**ARTICLE 3 - PARTICIPANTS**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) et disposant d'un accès à Internet.

Sont exclus du Jeu, les membres du personnel des sociétés ayant participé à son organisation, et leur famille directe vivant sous le même toit.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

**ARTICLE 4 - MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU**

Le Jeu est accessible à l'adresse [www.jeuwilkinsonbirchbox.fr](http://www.jeuwilkinsonbirchbox.fr) du 26 février 2018 à 00H01MN au 29 septembre 2018 à 23H59MN au plus tard.

Pour participer au Jeu, il faut :

1/ Acheter simultanément deux (2) produits de rasage féminin de la marque Wilkinson (voir la liste dans l'annexe 1) dans l'un des magasins participants, pendant la durée du Jeu du 26 février 2018 au 29 septembre 2018 inclus,

2/ Puis se connecter sur le site [www.jeuwilkinsonbirchbox.fr](http://www.jeuwilkinsonbirchbox.fr),

3/ Compléter le formulaire d'inscription en indiquant ses coordonnées complètes : civilité\*, nom\*, prénom\*, adresse postale\*, code postal\*, ville\*, pays\*, date de naissance\*, téléphone\*, email\*, acceptation des conditions générales d'utilisation\*, certification de plus de 18 ans\* (\*= Champs obligatoires).

En cochant la case « J'accepte les conditions générales d'utilisation », le participant déclare avoir pris connaissance et accepté pleinement le présent Règlement,

4/ Rentrer les codes-barres présents sur les produits Wilkinson (la liste des produits porteurs de l'offre figure à la fin du règlement),

5/ Et enfin, valider sa participation en cliquant sur la case « Jouer »,

Si le moment de la validation de la participation correspond à l'un des mille cinq cents (1 500) instants gagnants tels que définis à l'article 5, le participant gagne instantanément l'une des dotations mises en jeu pour ledit instant (date et heure françaises de connexion faisant foi).

Une seule participation par foyer et par jour (même mail et/ou adresse IP) est autorisée. À tout moment, la Société Organisatrice se réserve le droit de mettre fin à la participation de personnes ayant ouvert ou tenté d'ouvrir plusieurs comptes. Toute participation au présent Jeu présentant une anomalie (tel qu'un formulaire incomplet ou erroné, ou une tentative de tricherie ou de fraude) ne sera pas prise en considération.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants notamment pour vérifier la véracité des informations fournies dans le formulaire d'identification.

#### ARTICLE 5 - INSTANTS GAGNANTS

La répartition des « instants gagnants » (ci-après dénommé(s) le(s) « *Instant(s) Gagnant(s)* ») est déterminée par tirage au sort avant le début de l'Opération et est déposée en l'étude de la SCP SIMONIN - LE MAREC ET GUERRIER, Huissiers de Justice Associés à Paris (75), mentionnée à l'article 8, au même titre que le présent Règlement.

Il est convenu que mille cinq cents (1500) Instants Gagnants sont définis et répartis de façon aléatoire pour toute la durée du Jeu. À chaque instant gagnant correspond une seule dotation. Dans l'hypothèse où plusieurs connexions gagnantes interviendraient pendant un même Instant Gagnant, c'est le premier participant à l'Instant Gagnant donné à être enregistré par le serveur, qui se verra attribuer la dotation correspondante.

Le gagnant connaîtra son gain immédiatement après la validation de sa participation. La présentation d'une capture d'écran ne fait pas foi de gain.

Il est expressément convenu que la Société Organisatrice, pourra se prévaloir des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations ou tout autre élément sous format ou support informatique ou électronique notamment aux fins de prouver tout manquement par les participants aux dispositions du présent Règlement.

#### ARTICLE 6 : DOTATIONS

##### 1. Valeur des dotations :

**Les gagnants du jeu se verront attribuer des lots de différents niveaux tels que définis ci-dessous :**

**Niveau 1 : 1500 (mille cinq cent) coffrets BirchBox d'une valeur unitaire commerciale de 13€TTC contenant 5 produits/accessoires**

**Niveau 2 : pour toutes les personnes n'ayant pas gagné le coffret - une réduction de 15% a valoir sur le site [www.birchbox.fr](http://www.birchbox.fr) valable jusqu'au 31/10/2018**

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier les lots par des dotations équivalentes en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris, ni échangé.

##### 2. Contacts des gagnants :

Dans le cadre du gain du coffret, le consommateur recevra un email, lui indiquant la démarche à suivre pour recevoir sa box :

- Se connecter sur le site BirchBox (lien indiqué dans e-mail/ URL spécifique à l'offre) (avant le 31/10/2018)
- Saisir l'ensemble de ses coordonnées
- Rentrer le code promotionnel indiqué dans l'email de confirmation.
- Il recevra ensuite son coffret sous 2 semaines

Dans le cadre du gain de la réduction, le consommateur recevra un email, lui indiquant l'URL du site BirchBox et le code promotionnel à saisir.

À tout moment, le participant est responsable de l'authenticité des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de ses informations (notamment son adresse email) et doit, en cas de changement d'adresse, prendre les mesures nécessaires.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots et/ou leur jouissance.

Si pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, les gagnants ne pouvaient bénéficier de leur dotation, celles-ci seront perdues pour leurs bénéficiaires et non remises en jeu, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée à ce titre.

Tout refus du lot par le gagnant implique une renonciation à toute réclamation ultérieure concernant ledit lot.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents survenus pendant la durée de la jouissance des dotations par les gagnants.

#### **ARTICLE 7 - FRAIS DE CONNEXION INTERNET**

**7.1** Les frais de connexion au site Internet (à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique) seront remboursés sur la base d'un forfait de quatorze centimes (0,14 € TTC) la minute (pour deux (2) minutes maximum) sur simple demande écrite à l'adresse du Jeu figurant à l'article 8, au plus tard le 30 octobre 2018 (cachet de La Poste faisant foi).

Cette demande devra faire figurer le nom, le prénom, l'adresse postale et être accompagnée d'un relevé IBAN ainsi que de la copie de la facture détaillant la date et l'heure de connexion au site Internet clairement soulignées. Toute demande de remboursement ne comportant pas ces éléments ne sera pas prise en compte.

Étant observé qu'il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (notamment une connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter au site internet et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais de connexion.

Toute correspondance comportant une anomalie (incomplète, erronée, illisible, insuffisamment affranchie ou hors délai) ne sera pas prise en considération, et sera considérée comme nulle.

**7.2.** Les frais d'affranchissement liés à la demande de remboursement des frais de connexion seront également remboursés sur la base du tarif lent en vigueur (moins de 20 grammes) sur simple demande écrite concomitante (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu «Jeu Wilkinson & Birchbox -- Agence Rangoon, 9 rue de l'industrie - 92400 Courbevoie» accompagnée d'un relevé IBAN.

#### **ARTICLE 8 - DÉPOT DU RÈGLEMENT**

Le présent Règlement est déposé en l'étude de la SCP SIMONIN - LE MAREC ET GUERRIER, Huissiers de Justice Associés, 54 Rue Taitbout, 75009 Paris et disponible gratuitement sur le site Internet [www.jeuwilkinsonbirchbox.fr](http://www.jeuwilkinsonbirchbox.fr) jusqu'au 30 septembre 2018.

En cas de différence entre la version du Règlement déposée chez la SCP SIMONIN - LE MAREC - GUERRIER, et la version du Règlement accessible sur le Site, seule la version déposée chez la SCP SIMONIN - LE MAREC - GUERRIER prévaudra. De même, la version déposée fait foi face aux informations divulguées sur le site qui entreraient en contradiction avec le présent Règlement.

Le présent Règlement peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant le 30 octobre 2018, en écrivant à l'adresse du Jeu : «Jeu Wilkinson & Birchbox -- Agence Rangoon, 9 rue de l'industrie - 92400 Courbevoie».

Les frais d'affranchissement liés à la demande d'envoi du Règlement de Jeu seront également remboursés sur la base du tarif lent en vigueur (moins de 20 grammes) sur simple demande écrite concomitante avant le 30 octobre 2018 (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu, accompagnée d'un relevé IBAN.

#### **ARTICLE 9 - RESPONSABILITE**

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots et/ou leur jouissance.

De plus, la Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents survenus pendant la durée de la jouissance des dotations par les gagnants.

Par ailleurs, la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable :

- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication téléphonique, de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes,
- des problèmes de connexion au site du fait de tout défaut technique ou de l'encombrement du réseau,
- d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur le site,
- des interruptions, des délais de transmission des données,
- des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels des participants, ou de tout autre élément ou support,
- de la perte ou du mauvais acheminement du courrier,
- de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée,
- des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre tout atteinte. La connexion au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou tout autre problème lié à Internet.

#### **ARTICLE 10 - FORCE MAJEURE**

La Société Organisatrice décline toute responsabilité si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, le Jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié partiellement ou en totalité, ou reporté. Des avenants et des modifications de ce Règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent Règlement.

Tout changement fera l'objet d'un dépôt d'avenant auprès de la SCP SIMONIN - LE MAREC ET GUERRIER à Paris (75), mentionnée précédemment à l'article 8 du présent règlement, et d'informations préalables par tout moyen approprié.

#### **ARTICLE 11 - FRAUDES**

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur lieu de résidence.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur le site du jeu). La Société Organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler toute participation frauduleuse (notamment par la mise en place d'un système de participation automatisée) et ne saurait engager sa responsabilité de ce fait. La Société Organisatrice se réserve également le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes, notamment sur le fondement de l'article 323-2 du Code pénal, sanctionnant de cinq (5) ans de prison et de 75 000 euros d'amende « le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données ».

#### **ARTICLE 12 - INFORMATIONS**

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande écrite, téléphonique, orale ou électronique) concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, ainsi que sur la liste des gagnants.

#### **ARTICLE 13 - CONTESTATION**

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être envoyée à l'adresse figurant à l'article 8, au plus tard le 30

octobre 2018. Au-delà de cette date, la contestation ne sera plus recevable.

#### **ARTICLE 14 - DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent Jeu font l'objet d'un traitement automatisé, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004. Les données concernant les participants sont nécessaires au traitement de la participation des internautes au Jeu et sont destinées uniquement à la société EDGEWELL PERSONAL CARE FRANCE (EDGEWELL).

Ces données personnelles ne seront conservées que pour une durée strictement nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, à savoir pour une période maximum de un (1) an.

Toutefois, les participants au Jeu pourront accepter que leurs données personnelles soient utilisées par la société EDGEWELL PERSONAL CARE FRANCE (EDGEWELL), pour toute opération de marketing direct adressée par courrier électronique pour la promotion de leurs produits. À cette fin, le délai de conservation de ces données personnelles sera de trois (3) ans à compter de la date de collecte.

Conformément à cette loi, tous les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à l'adresse suivante :

AGENCE RANGOON  
Jeu Wilkinson & Birchbox  
9 rue de l'Industrie  
92400 Courbevoie

Toute demande de retrait des données personnelles effectuée avant la date de fin du Jeu entraînera nécessairement l'annulation de la participation.

La société organisatrice pourra demander l'autorisation aux gagnants de publier dans toute manifestation publicitaire promotionnelle liée à la présente opération, les nom, prénom, ville et photo des gagnants, exploités ensemble ou séparément, pendant un (1) an et sur tous supports, sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation

#### **ARTICLE 15 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

La loi applicable au présent Règlement est la loi française.

Tout différend, non prévu par le présent Règlement, né à l'occasion de ce Jeu, fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

À défaut, le litige sera soumis à la compétence des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris

ANNEXE 1

LISTING DES PRODUITS PORTEURS DE L'OFFRE :

**HYDRO SILK + HYDRO SILK BIKINI**

HYDRO SILK x 3  
Hydro Silk x3+1  
Rasoir Hydro Silk  
Lames Hydro Silk x3  
HYDRO SILK Bikini Standard

**QUATTRO FOR WOMEN + QFW BIKINI**

Rasoir QFW Bikini  
Rasoir QFW  
Jetable QUATTRO FOR WOMEN Sensitive x 3  
Jetable QUATTRO YOU 3+1  
Quattro For Women Sensitive x 3 +  
Quattro For Women Sensitive X 3  
Lames QFW x3

**XTREME 3**

X3 Beauty sensitive 8 +4 Beauty  
X3 Dual Moisture x4+2  
X3 BEAUTY Sensitive x 4  
X3 BEAUTY Sensitive x 8  
X3 BEAUTY Sensitive x 8+8

**INTUITION**

Lames Intuition Island Berry x3  
Lames Intuition Fab x3  
Sens Care 3+1 lames FR 2017  
Rasoir Intuition Fab  
Rasoir Intuition Sensitive  
Intuition 4 Ultra Moisture  
Intuition 4 Ultra Moisture X3  
Intuition Spec Pack Variety

**LADY PROTECTOR**

Rasoir Lady Protector  
Lames Lady Protector x5

**EXTRA 2**

E2 Beauty x10+5  
EXTRA 2 BEAUTY x 10 + 5  
Jetable EXTRA 2 BEAUTY x 30+15

**EXTRA 3**

E3 Beauty Essentials x4  
E3 BEAUTY ESSENTIALS lot 2 x 4